

INFOS



PERRIGNY

décembre 2018 • n° 123 • www.perrigny.fr



LE MOT DU MAIRE



Comme à l'habitude vous trouverez dans ce nouveau bulletin de décembre un certain nombre d'informations communales permettant de vous renseigner notamment sur le déploiement de la fibre, les travaux en cours, les manifestations à venir... En terme de communication, en plus de nos supports actuels, je souhaite rapidement mettre en place le partage d'informations courtes, utiles au quotidien pour les habitants (alerte météo, attention travaux, événementiel...). Ce système de diffusion de messages sera accessible par le biais d'une application gratuite que chacun pourra, s'il le désire, installer sur son téléphone portable.

Cette initiative est, je vous l'accorde, bien plus modeste que les dossiers du centre bourg, du réaménagement de la maison des associations, du P.L.U., de la défense des intérêts de la commune au sein de l'agglomération et d'autres encore...mais cela illustre le large panel du travail effectué par les élus.

Parfois frustrant du fait de ne pas voir aboutir toutes les actions menées, le travail d'élus n'en reste pas moins animé par l'envie de progresser et d'apporter un bénéfice au plus grand nombre de ses concitoyens, à sa commune, et cela toujours dans l'intérêt général. Même si tout n'est pas facile, même si tout n'est pas parfait et que nous pouvons être critiqués parfois, cette envie de bien faire, je la partage avec vous mais je la dois énormément à toute mon équipe municipale. Je ne saurais être motivé par une équipe désunie. Bien au contraire, je suis fier du dynamisme, de l'engagement et de la convivialité qui règnent au sein du conseil municipal. Je leur renouvelle ma gratitude. Que cela continue jusqu'à la fin du mandat et peut-être au-delà...nous verrons bien.

Je vous laisse découvrir ce bulletin et vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année. Rendez-vous en 2019.
Bien à vous,

Le Maire
Emmanuel CHANUT



Le Maire et le Conseil Municipal
vous présenteront leurs vœux



Samedi 5 Janvier 2019
à 11h Salle Polyvalente de Perrigny

Vous êtes cordialement invités à cette cérémonie
qui se clôturera par le verre de l'amitié



POINT SUR LES TRAVAUX 2018

Rue du Cellier



La rue du Cellier a été entièrement rénovée : les trottoirs traités en revêtement bicouche (émulsion bitumeuse + gravillons en 2 passes), les entrées charretières en béton désactivé, et reprise de la chaussée dans sa globalité par un reprofilage et un revêtement bicouche. Quelques aléas ont dû être gérés comme à l'accoutumée, il a fallu entre autres remplacer le poteau incendie qui était oxydé et percé au niveau de sa base enterrée. Les conditions climatiques favorables du mois d'octobre et une bonne organisation de l'équipe présente ont permis un travail de qualité réalisé par l'entreprise MANSANTI TP. Montant des travaux : 52 795 € HT.

Allée du Colombier



L'allée du Colombier a elle aussi été reprise intégralement. Un reprofilage et un revêtement bicouche ont été réalisés par l'entreprise ETPB. Sur la photo ci-jointe, on peut également voir le mur de l'ancien cimetière refait au printemps.

Elagage



Les tilleuls de la mairie et du monument aux Morts ont été élagués au lamier par l'entreprise FBE David Arrault d'Escamps. Cette opération impressionnante doit être réalisée régulièrement pour assurer l'entretien et la pérennité des arbres. Les finitions, l'évacuation et le broyage des branchages ont été réalisés par les services techniques de la commune.

Rue des vigneron

Terminée avec la pose des barrières de protection, l'écluse qui permet de sécuriser au mieux le passage piéton du cheminement Bréandes-Bourg.



De nouvelles portes et fenêtres pour la façade de l'école : L'entreprise LIGERON a procédé, pendant les vacances de la Toussaint, au remplacement des 3 portes de secours et des 15 fenêtres de la façade de l'école par des nouvelles en PVC. Il reste à remplacer les 3 grandes portes d'entrées par de nouvelles en aluminium actuellement en cours de fabrication et qui seront posées prochainement.



INFO MAIRIE

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Vous avez jusqu'au **lundi 31 décembre 2018** pour vous inscrire sur les listes électorales de la Commune. N'attendez pas le dernier moment.

COLLECTE DES SAPINS DE NOEL

Que faire de son sapin de Noël après les fêtes de fin d'année ?

Le sapin est un déchet valorisable, c'est pourquoi la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois reconduit la collecte de sapins de Noël aux points de regroupement suivants :

- devant les Services Techniques, chemin des Coulemines perpendiculaire à la rue des Ecoles,
- aux Bréandes, au carrefour de la rue des Vendanges et de la rue de la Côte de Bréandes.

Une signalétique symbolisée par un sapin sera installée à l'endroit de dépôt. Il nous est précisé que les sapins doivent être sans boules ni guirlandes, ils peuvent être floconnés et peuvent aussi être emballés dans un sac biodégradable vendu en grande surface.

Il est demandé de le sortir dernier délai la veille au soir pour la collecte qui aura lieu le **jeudi 17 janvier 2019**.



CORRECT



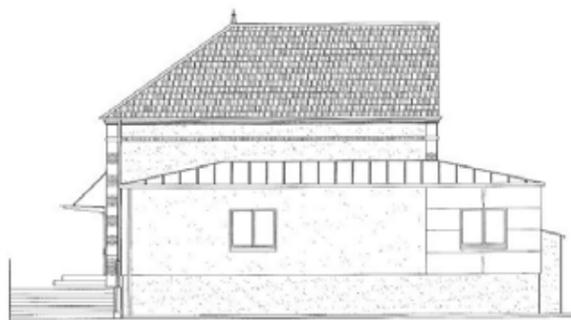
INCORRECT

PROJETS 2019 ET PLUS...

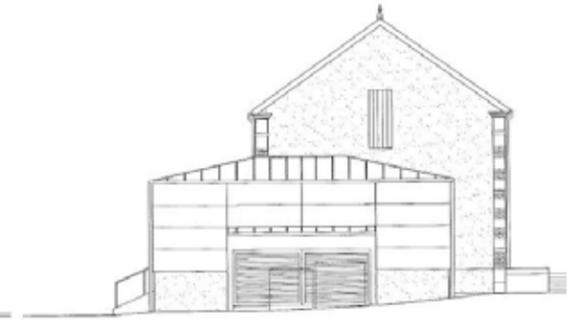
Transformation de l'ancienne école des filles en « Maison des associations »

Après avoir réalisé en 2016 la salle des conseils et mariages en transformant l'ancienne école des garçons, c'est au tour de l'autre annexe de la mairie de subir une réhabilitation complète. Actuellement, cette salle est mise à disposition des associations pour réaliser des réunions ou des activités. Elle continuera à remplir ce rôle, dans de meilleures conditions. La surface complète du bâtiment existant va être récupérée pour réaliser une grande salle d'environ 80 m² et une extension de 64 m² va être ajoutée. Celle-ci comprendra 2 réserves (une pour la mairie, une pour les associations), un rangement pour les tables et chaises, une cuisine et des sanitaires. Cette salle sera bien évidemment 100% accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR). La maîtrise d'œuvre a été confiée à l'architecte Vincent CANET et son économiste Patrick GUILLO. Le dossier de consultation réalisé par leurs soins va bientôt être diffusé et les différents lots seront alors attribués. Vous pouvez d'ores et déjà voir sur les plans et vues ci-dessous l'aménagement prévu. Nous souhaitons démarrer les travaux dès que possible en 2019. Ceux-ci devraient durer environ 9 mois.

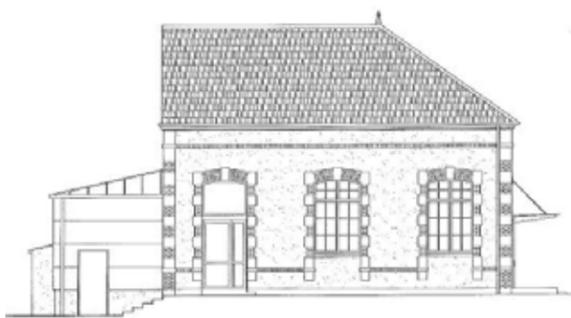
Coût estimé du projet : environ 260 000 € HT



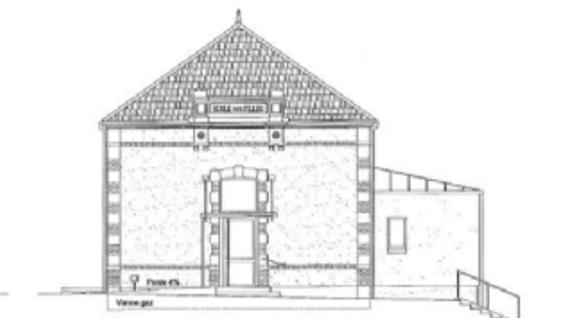
Façade Nord



Façade Ouest



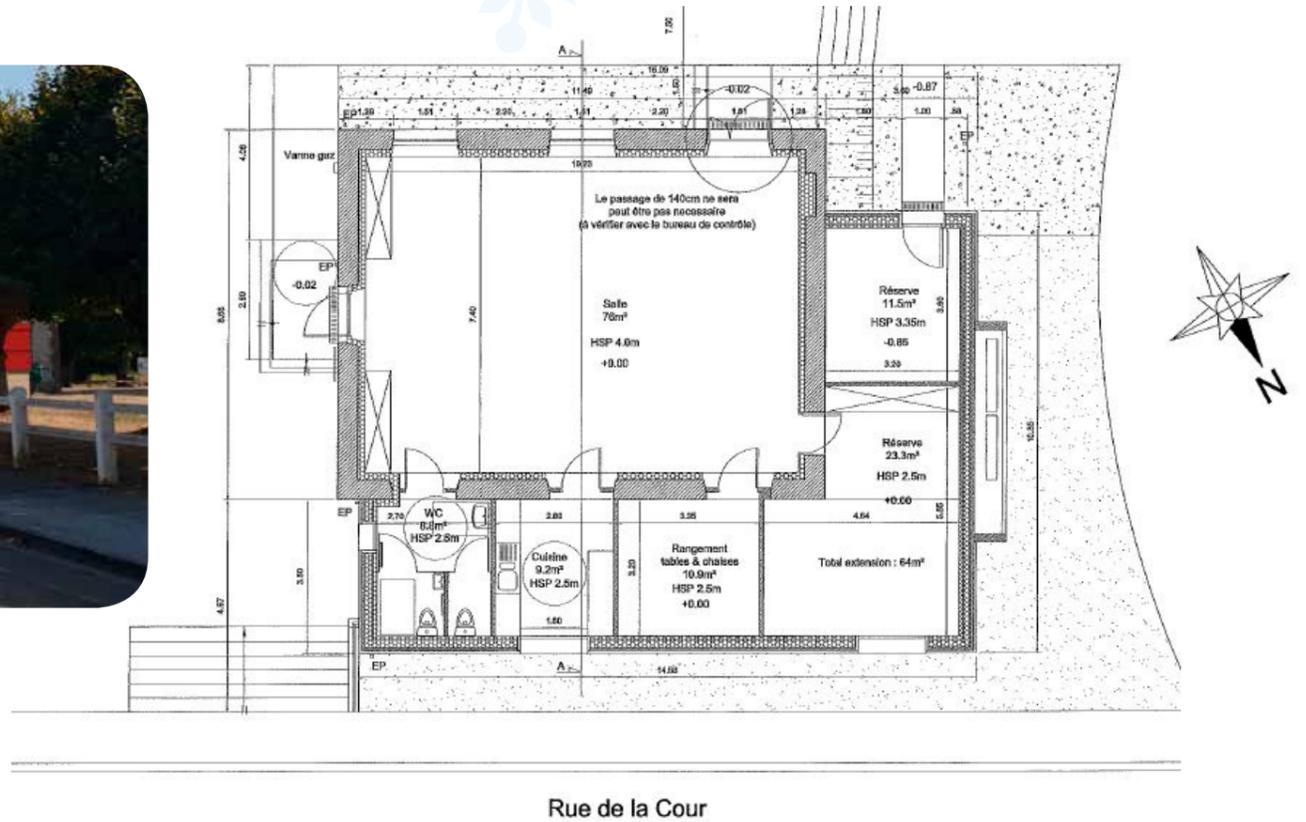
Façade Sud



Façade Est



«Maison des associations»



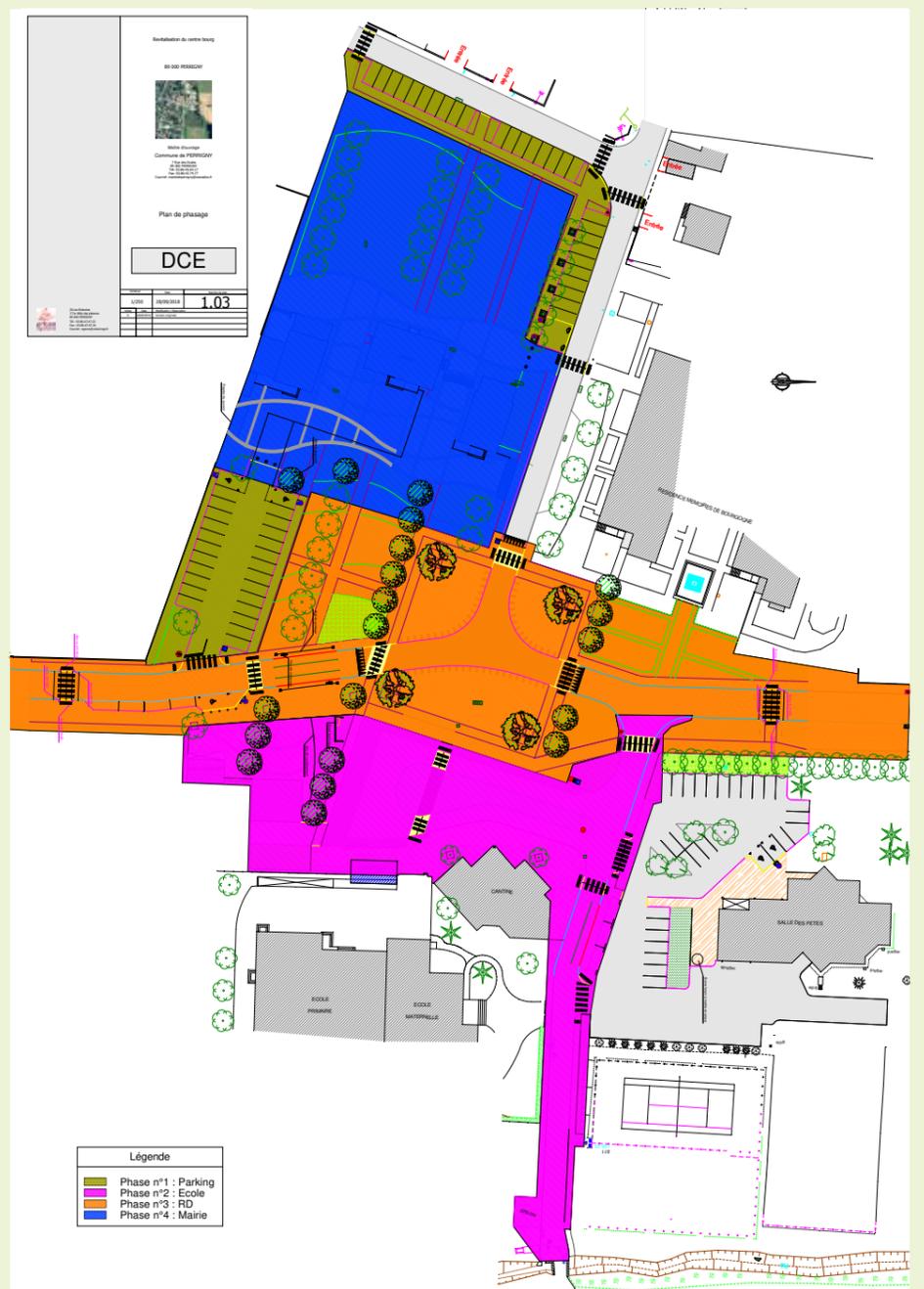
Projet d'aménagement du « centre-bourg » :

Ce grand projet présenté en réunion publique le 23 mai dernier prend tournure. Le cabinet Urban Ingénierie en charge de la conception doit lancer très prochainement le dossier de consultation qui désignera les entreprises. La réalisation se déroulera en 4 phases et sur plusieurs années (4 au minimum). Ce projet va, à terme, modifier considérablement la traversée de notre village en remodelant complètement cette zone. Il s'agit tout d'abord de sécuriser les traversées piétonnes de la départementale

158 pour faciliter l'accès aux écoles, à la salle polyvalente et à la zone sportive et de loisirs. Les feux de circulation disparaissent au profit d'un plateau sécurisé. La ligne droite de la départementale va être cassée pour réduire la vitesse. Il s'agit également de créer un véritable cœur de village agréable entre le bourg et les Bréandes. Les 2 plans ci-joints vous montrent une vue d'ensemble du projet qui devrait être proche de la réalité (tous les choix et couleurs des matériaux qui seront utilisés ne sont pas encore arrêtés définitivement) et un plan de phasage vous permettant de voir le déroulement prévu. Nous espérons pouvoir réa-

liser la phase 1 (parkings haut et bas de la mairie) pendant l'année 2019. Les autres phases devraient s'enchaîner par la suite. Il est évident qu'une telle réalisation va forcément perturber la vie du village, le fonctionnement des installations et la circulation pendant les travaux. Nous veillerons à limiter au mieux les désagréments tout en sachant que c'est le passage obligé pour, au final, avoir un aménagement fonctionnel et de qualité pour de nombreuses années.

Coût estimé du projet : entre 1 000 000 et 1 200 000 € HT



RECENSEMENT JOURNÉE D'APPEL À LA DÉFENSE

Tous les jeunes français, garçons et filles, doivent obligatoirement se faire recenser à la mairie de leur domicile, dans les trois mois qui suivent leur 16^{ème} anniversaire. Si vous dépassez ce délai, il sera procédé à une régularisation.

Se présenter à la mairie, muni du livret de famille des parents, d'un justificatif de domicile et de la carte nationale d'identité. Une attestation vous sera alors délivrée. Elle vous servira pour un grand nombre de démarches futures car elle est obligatoire pour les inscriptions aux examens scolaires, au permis de conduire et autres.

PROCEDURE DE CLASSEMENT

en état de catastrophe naturelle

La commune a enregistré une soixantaine de dossiers de déclaration de dommages aux constructions dus à la sécheresse de cet été (fissures...). Nous avons donc procédé à la demande de classement en état de catastrophe naturelle auprès de la préfecture. Pour rappel, c'est l'Etat qui décide de déclarer les communes reconnues.

Lorsque c'est le cas, les habitants peuvent alors faire une déclaration auprès de leur compagnie d'assurance dans les 10 jours à compter de la parution au Journal Officiel et à condition que leur contrat couvre bien ces dommages. Les franchises appliquées sont différentes d'une compagnie à l'autre, mais sont souvent supérieures à celles retenues pour les autres dommages. Il nous reste donc à attendre la décision de l'Etat concernant Perrigny mais sans vouloir être pessimiste, il y a énormément de communes touchées cette année.

SURVEILLANCE DES COMPTEURS D'EAU

Avec les basses températures qui arrivent, votre compteur d'eau et vos canalisations peuvent geler.

En se transformant en glace, l'eau peut entraîner la casse de vos installations ainsi que des fuites et des coupures d'eau lors du dégel.

Quelques conseils pour bien protéger vos installations :



Si votre compteur est situé dans un regard enterré à l'extérieur et non protégé contre le froid :

Calfeutrez votre compteur et les tuyaux exposés avec des matériaux n'absorbant pas l'humidité. Le polystyrène est un très bon isolant.



Si votre compteur et vos canalisations sont situés à l'intérieur de votre logement dans un local non chauffé :

Calfeutrez votre compteur avec des plaques de polystyrène. Protégez vos canalisations avec des gaines isolantes. Evitez, si possible, de couper complètement le chauffage.



Si vous quittez votre logement pour une longue durée :

Protégez le compteur et les tuyaux exposés. Evitez de couper complètement le chauffage. Vidangez votre installation.

Si vous avez un doute sur son fonctionnement :
Appelez Suez aux numéros suivants :
Service Client 0977.408.408 /
Urgence 0977.401.128 (24h/24)

REPAS CCAS

C'est avec beaucoup de plaisir que Monsieur le Maire et les membres du CCAS ont accueilli, le 14 octobre dernier, les aînés de notre village pour leur repas annuel.

Ils étaient 115, dont 7 résidents de la maison de retraite, à avoir répondu à cette invitation qui concernait les personnes de 69 ans et plus.

Comme tous les ans, le traiteur Stéphane CAMU, accompagné de son équipe, nous avait concocté un délicieux repas.

L'animation musicale a été confiée à José Cottret de la formation Anim'music, nouvel habitant de notre commune, ce qui a permis à chacun de s'adonner avec joie, à ses danses préférées.



Tout au long de cette journée, chaque convive a pu apprécier ces moments simples de bonheur, d'échange et d'amitiés.

Rendez-vous l'année prochaine !

COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE 2018 Centenaire armistice guerre 14-18

A l'occasion du centenaire de l'armistice du 11 novembre 1918, nombreux ont été les habitants de Perrigny à se rassembler autour de M. le Maire au monument aux Morts, pour commémorer la mémoire des soldats tués pour la France.

Pour l'évènement, la directrice de l'école élémentaire, Sandrine Boirel, a mobilisé les élèves de sa classe. Ils ont interprété lors de la cérémonie au monument aux Morts, la Marseillaise accompagnés de la chorale de Perrigny « Au temps de l'Escale » et ont poursuivi par d'autres chants dans la salle polyvalente. Les enfants ont ensuite lu des messages touchants sur la guerre et la paix : « Cette guerre était horrible » ; « Des papas sont morts pendant cette guerre, moi je n'aimerais pas que mon papa meurt » ; « La paix arrête la guerre » ; « Maintenant on est ami avec les Allemands » ; « La paix, c'est quand on n'est plus les uns contre les autres » ; « La paix, c'est ne plus se battre, plus de mort, se réconcilier avec les pays » ; « Plus jamais la guerre ».



Sandrine Boirel a aussi présenté le fruit du travail fait par ses élèves, exposé dans la salle polyvalente : « A l'occasion du centième anniversaire de l'armistice, les élèves de CM1-CM2 se sont intéressés au monument aux Morts de la commune et ont effectué des recherches sur les dix-huit noms de poilus Patriiniaciens gravés sur ce monument. Les enfants ont fait un vrai travail d'historien. Ils ont appliqué la rigueur de l'historien en consultant les archives numérisées, les archives de l'Yonne et le site « Mémoire des hommes ». Ils se sont heurtés à l'une des grandes difficultés de la recherche de l'historien, qui est la confrontation aux documents d'époque avec une écriture à la plume, certes magnifique, mais difficile à déchiffrer car éloignée de notre actualité ». Elle se réjouit que son travail d'enseignante aujourd'hui, lui permette d'inculquer à ses élèves les valeurs de la République ; celles de la liberté, de l'égalité et surtout de la fraternité.

Pour conclure, Sandrine Boirel a vivement remercié ses élèves et leur famille qui ont joué le jeu en accompagnant leurs enfants ce jour.



Quelles ont été les étapes pour réaliser cette exposition ?

Leurs recherches ont commencé par la consultation de la base de données « Mémoire des hommes » qui recense plus de 1,4 millions de fiches numérisées de soldats morts pour la France pendant le conflit 14-18. Grâce à ces fiches, ils ont eu connaissance de la classe et du matricule de chaque soldat. Ces informations ont été utiles pour la deuxième étape des recherches qui consistait à compiler les documents en ligne des archives de l'Yonne, à la recherche des fiches matricule de chaque soldat.

Pas à pas, les élèves ont mis au jour les dix-huit fiches matricule, découvrant ainsi le parcours de chacun de ces hommes, leur métier avant le service militaire, leurs affectations pendant la Grande Guerre, leurs grades, leurs faits d'armes et malheureusement les circonstances de leur mort.

Ce travail mémoriel a permis aux élèves de faire le lien entre la grande histoire apprise en classe et la petite histoire, celle écrite à hauteur d'homme.

Qu'ont-ils appris du monument aux Morts de Perrigny ?

Il a été érigé en janvier 1921 avec l'inscription des noms des soldats de Perrigny morts pour la France. Le choix de l'emplacement a été fait par les conseillers municipaux de l'époque. Ils ont désigné la place de la gare, considérant que le monument, témoignage élevé de la mémoire des héros, devait être exposé le plus possible à la vue du public.



PRÉSENTATION DU PERSONNEL COMMUNAL En charge des services scolaires et périscolaires



De gauche à droite : Christelle MERCIER, Nadège MONSO, Ngoc Le DOAN THI, Véronique VILLAESCUSA, Katia CORNIOT.

A la suite de plusieurs départs (en retraite ou pour d'autres projets), une nouvelle équipe travaillant dans les écoles est désormais constituée. Elle se compose de 5 employées : Ngoc Le et Christelle, présentes depuis plusieurs années, et Katia, Nadège et Véronique, arrivées toutes trois début septembre 2018.

Elles assurent la surveillance des enfants durant le temps périscolaire et l'entretien des locaux scolaires et communaux (salle polyvalente, salle multisports, mairie, salle des mariages, salle des associations).

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES : Résultats

Au cours de cet été particulièrement chaud, les membres de la commission sont venus admirer, en juillet et en août, le fleurissement des habitations du bourg et des Bréandes. Malgré une sécheresse exceptionnelle et des températures extrêmement élevées, les patrinaciens(nes) n'ont pas démerité pour embellir leur demeure.

Il aura fallu batailler contre le manque d'eau (pas une averse durant ces deux mois), pour maintenir une floraison optimale.

A chaque saison estivale, c'est avec bonheur que nous découvrons le fruit de leur labeur.

Après délibération de la commission, voici le classement :

1^{er} : Mme Viviane GABUET

2^{ème} : M. Alain GOUPY

3^{ème} : Mme Annie FEVRE

Nous tenons à remercier tous les autres participants pour leur investissement à ce concours :

Mmes et MM. Berrouet, Bounon, Caillon, Calmus, Labeille, Lecoille, Lecoœur, Lepetit, Mengual, Nolot, Petit, Protois, Trollé, Gourier (le Petit Perrigny), sans oublier les « hors concours » : Mme Fauvernier et MM. Gassien, Fromont.

La commission départementale des maisons fleuries a confirmé notre classement en décernant :

- le 2^{ème} prix des fermes fleuries à M. et Mme Fromont,



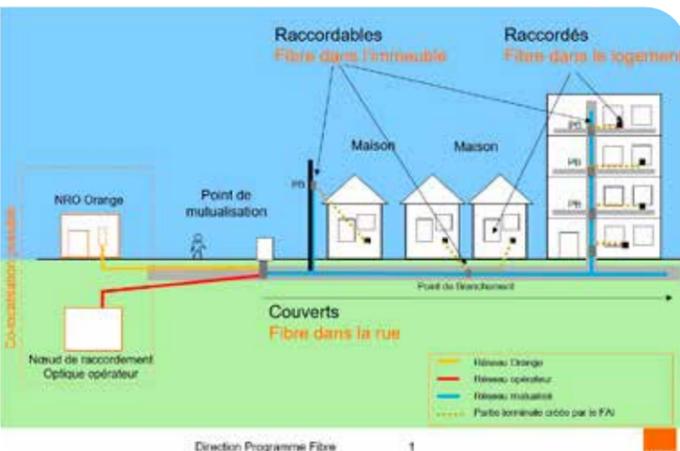
- les félicitations du jury à Mme Gabuet, M. Goupy, Mme Fèvre et M. Gassien.

Nous encourageons les nouveaux arrivants et les amoureux des fleurs à s'inscrire l'année prochaine.

Comme les autres années, une récompense sera offerte à chaque participant lors des vœux du maire le 5 janvier 2019.

LE TRÈS HAUT DÉBIT BIENTÔT À PERRIGNY

Les travaux de déploiement de la fibre optique ont débuté sur notre commune. Les premiers foyers patrinaciens devraient pouvoir bénéficier du Très Haut Débit (THD) au plus tard à la fin du 1^{er} semestre de l'année 2019 et ainsi obtenir un accès à Internet plus performant.



Qu'est-ce que le Très Haut Débit ? Qu'est-ce que la fibre optique ? Le terme de débit désigne la quantité d'informations qu'un réseau permet de transférer en un temps donné. Il est exprimé en « bit », une unité de mesure de la quantité de données susceptible de circuler dans un réseau. Plus le débit est élevé, plus la vitesse de transmission et de réception des données (documents, vidéos,

musiques, etc.) est rapide. L'accès à Internet est considéré à « très haut débit » dès que le débit est supérieur à 30 Mégabits par seconde.

La fibre optique appelée FttH pour *Fiber to the Home* (fibre à la maison) est un type de réseau qui permet de déployer le très haut débit jusqu'à l'abonné. Tube en verre plus fin qu'un cheveu, la fibre optique permet de transmettre et de recevoir des données au travers d'un signal lumineux qui se déplace à la vitesse de la lumière. La fibre présente plusieurs avantages, notamment un niveau de débit illimité et peu altéré par la distance. La fibre optique permet donc de « briser la distance » et de proposer un niveau de débit similaire dans les zones urbaines et dans les territoires ruraux.

Quand et comment à Perrigny ? Dans le cadre du Plan France Très Haut Débit pour rapprocher la fibre optique des logements, des entreprises et des services publics, Orange organise le développement de cette nouvelle technologie dans la communauté d'agglomération de l'Auxerrois. Perrigny bénéficie de ce déploiement qui a débuté il y a quelques semaines avec l'installation de 2 armoires de raccordement sur le domaine public communal. A partir de ces armoires, Orange, qui porte totalement les investissements, sera également en charge de gérer le raccordement des armoires de rue aux maisons individuelles ou aux logements collectifs qui en feront la demande. Pour ce faire et une fois les armoires en service, le site internet <https://boutique.orange.fr/eligibilite> permettra aux futurs usagers de connaître les modalités et les possibilités du raccordement jusqu'à leur domicile. **Si vous êtes locataire, vous devez vous rapprocher de votre propriétaire. Si vous êtes copropriétaire, il vous faut**

NUMEROS UTILES

	SAMU	15
	POLICE	17
	POMPIERS	18
	TOUTES URGENCES <small>Numéro prioritaire, européen et fonctionne avec mobiles et fixes</small>	112
	SMS OU FAX <small>Pour les personnes ayant des difficultés à parler ou à entendre</small>	114

Hôpital AUXERRE : 03.86.48.48.48

SOS Médecin AUXERRE : 0.820.89.00.00

Centre anti-poison

Région Bourgogne : 03.83.22.50.50

Accueil sans abri : 115

Unité Territoriale de Solidarité

de l'Auxerrois : 03.86.49.58.00

CIDFF d'Auxerre

(Centre Information sur les Droits

des femmes et des Familles) : 03.86.42.00.50

ADAVIRS d'Auxerre

(Association Départementale

d'aide aux victimes d'Infraction) : 03.86.51.66.14

ANPAA d'Auxerre

(Association Nationale Prévention

Alcoologie & Addictologie-) : 03.86.51.46.99

Caisse Allocations Familiales : 0.810.25.89.10

Sécurité sociale : 3646

Préfecture d'Auxerre : 03.86.72.79.89

Epicerie sociale Auxerre : 09.82.36.19.15

MDPH Perrigny

(Maison Départementale

des Personnes Handicapées) : 03.86.72.89.72

ADIL 89

(Association Information Logement) : 03.86.72.16.16

PLU (Plan Local d'Urbanisme)

Notre PLU est en vigueur depuis le 13 août 2018. Le plan de zonage et le règlement associé sont disponibles sur le site Internet de la commune à la rubrique Urbanisme. Pour des renseignements complémentaires, veuillez vous adresser directement à la mairie.

SOIRÉE DES ASSOCIATIONS ET DU PERSONNEL COMMUNAL

Cette année encore, les bénévoles des associations de Perrigny, les employés municipaux et les conseillers ont été invités par la mairie à passer une soirée de détente, de convivialité en signe de remerciement pour leur implication dans la vie de la commune. Cette soirée, c'était d'abord un buffet pour régaler tout le monde, puis un spectacle avec Amazing Georges, à la fois, mime, magicien et clown. Avec sa magie bluffante, ses exploits ses gags, et ses impros, il a déclenché sans un mot, l'étonnement, l'émotion et le rire pour tous. Soirée bien sympathique ! Merci Monsieur le Maire !

dra vous rapprocher de votre syndic. Selon les prévisions d'Orange, les premiers foyers à Perrigny seront dits "raccordables" fin du 1^{er} semestre 2019. Pour les entreprises, les possibilités de raccordement seront étudiées au cas par cas par Orange.

Une fois le raccordement potentiel déclaré disponible (raccordable), chaque habitant considéré "éligible à la fibre" pourra accéder aux offres d'abonnement des fournisseurs d'accès à internet (FAI) et demander le raccordement final jusqu'à son domicile. En d'autres termes, si Orange en tant qu'opérateur aménageur est en charge du déploiement de la fibre, chaque usager sera cependant libre de choisir son fournisseur d'accès à Internet (Bouygues, Orange, SFR, Free, etc.). Si l'arrivée de la fibre optique est une avancée certaine, Orange ne peut, à ce jour, garantir le raccordement de la totalité des foyers installés à Perrigny.

PORTRAIT D'UNE PATRINIACIENNE



Vous connaissez tous l'artiste de notre village, la « môme de l'Yonne », notre « môme de Perrigny », mais connaissez-vous la femme ? Christelle Loury a gentiment accepté de nous dévoiler un peu plus de sa vie privée et nous l'en remercions chaleureusement.

Cette jeune quadragénaire, mère de trois enfants : Nicolas 24 ans, Lisa 17 ans et Daniel 9 ans, voit le jour à Sens. Mais très vite, son père est muté à Auxerre, où elle passe toute son enfance et son adolescence, ponctuées par les week-ends en pays d'Othe où vivent ses grands-parents.

C'est à 5 ans qu'elle commence à chanter et danser pendant les repas de famille. A 6 ans, la danse classique l'attire, puis de 7 à 17 ans, elle pratique la gymnastique à l'AJA où elle obtient le titre de championne de Bourgogne.

Ce sont ces sports qui lui ont permis d'acquérir la force, la rigueur et, de

connaître la pression d'être toujours au meilleur niveau.

Elle n'en abandonne pas moins le chant et continue de fredonner chez elle les belles chansons françaises.

A 17 ans, elle découvre Piaf et tombe en amour pour cette artiste et sa vie si bouleversante, qui fait passer tellement d'émotion dans ses chansons. Elle rêve qu'un jour, quand elle aura mûri, quand elle aura vécu, elle pourra interpréter Piaf. A 19 ans, au cours d'une fête de famille, organisée dans un cabaret d'Auxerre, le pianiste de l'établissement demande aux invités qui le souhaitent, de chanter. Christelle qui adore ça, ne se fait pas prier.

Le patron, séduit par sa voix, lui propose, de revenir chanter régulièrement dans son cabaret, pendant un an.

Après ses études, elle devient assistante de direction dans le milieu culturel, et donne naissance à son premier enfant.

A 24 ans, elle fait la connaissance de Pierre qui cherchait une choriste pour son groupe de musique électro acoustique « La bande à Koustic ». Ils se produiront régulièrement, pendant 10 ans, dans les bars, restaurants, festivals, concerts de rue, etc. Ils se marient en l'an 2000. Ils arrivent dans notre village en 2003, où ils acquièrent une maison dans le quartier de la Renaudine.

Entre temps, elle prend des cours de chant au Conservatoire d'Auxerre, et des cours de théâtre auprès de Myriam Roustan, ex-comédienne de la troupe du Théâtre de Bouvard. Elle y découvre l'autodérision, l'improvisation et le bonheur d'endosser différents rôles.

Elle commence également à écrire et composer des chansons.

En 2012, elle intègre une chorale de gospel et devient rapidement une des solistes. Jusqu'au soir de décembre 2012, où, pour le Téléthon, elle accepte de donner un concert Soul avec Pierre dans l'église de Perrigny. Mais ce dernier, qui est guitariste, se blesse au doigt quelques jours avant.

Impossible d'annuler, il faut trouver une solution. C'est là qu'elle décide de monter un mini récital de 10 chansons de Piaf. Le public est conquis et lui offre une « standing ovation ».

Portée par cet engouement, elle lance, en avril 2013, son spectacle « Revivre l'émotion Piaf », où elle raconte, entre chaque morceau, l'histoire des chansons et un peu de la vie de Piaf.

A partir de là, tout le département la réclame.

En 2014, elle se professionnalise et crée son entreprise de spectacle avec Pierre qui assure la communication graphique, la production, le marketing, la technique, la logistique, et qui est également photographe et vidéaste.

Elle se produit dans les plus grandes villes françaises, dont Paris, Cannes, Monaco, Avignon, et dans de nombreux pays tels que l'Ukraine, les Etats Unis, la Belgique, la Pologne et la Russie. Elle y fait la connaissance de grands artistes tels que Gérard Depardieu, Jane Birkin, Dany Brillant, Garou, Jean-Jacques Debout et bien d'autres, et aussi des proches d'Edith Piaf comme le fils de Marcel Cerdan, la sœur de Théo Sarapo, et surtout Charles Dumont, compositeur de Piaf.

En 2017, elle rend hommage à la femme libre avec son spectacle « Piaf Gréco Barbara », une ode à l'amour et à la liberté. Et en 2018, son spectacle « Les belles chansons françaises » permet de redécouvrir de grands succès même très anciens.

Tout s'enchaîne rapidement. L'agence F2F Music lui fait signer un contrat.

Pour la première fois, le 15 Décembre 2018, c'est dans sa ville natale de Sens que Christelle va présenter ses propres créations dans son spectacle « Jardin de Soi » où elle livre une facette plus intime, une « mise à nu ».

Pour elle, c'est une aventure extraordinaire, mais c'est aussi beaucoup de travail. Cette aventure, elle la partage avec son public dont elle est très proche et qu'elle aime rencontrer à la fin de chaque spectacle.

Ses prochains concerts auront lieu les :

- 15 décembre 2018 au théâtre municipal de Sens avec le spectacle « Jardin de Soi »
- 17 mars 2019 au Skénéteau à Monéteau avec le spectacle « Piaf Gréco Barbara »

Vous pouvez continuer à la découvrir et à la suivre sur son site : www.christelle-loury.com ou sur sa page facebook : christelle loury.

VIE DES ENTREPRISES LOCALES



RABASKA OUTDOOR

3 rue de l'Auge ZA des Bréandes 89000 Perrigny

Tel : 06.31.02.33.08 / 06.08.60.33.74

#rabaskaoutdoor

Ouverture :

Lundi de 14h à 19h /19h30 (*)

Du mardi au samedi de 9h30 à 19h /19h30 (*) sans interruption

(*) suivant les saisons

Le magasin RABASKA OUTDOOR a ouvert ses portes le 6 Juillet 2018, Zone d'activités des Bréandes à Perrigny, à côté de BUT. Magasin multimarques de vêtements et d'équipements nouvelle génération spécialisé OUTDOOR/LIFESTYLE. Il est apparenté au milieu de la montagne, avec pour thèmes principaux ; la randonnée, le trail et le running, l'escalade, le camping, ainsi qu'une partie urbaine associée aux nombreuses marques redistribuées.

Seul boutique spécialiste de l'Yonne, les 2 jeunes co-gérants se feront un plaisir de répondre au mieux à vos besoins en équipement en fonction de vos pratiques d'activités extérieures.



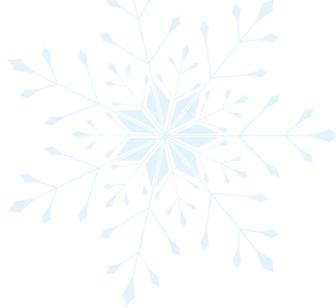
Pizza d'Élo

Tél. : 06.42.61.79.38

pizzadelo

Depuis le 1^{er} juin 2018, vous pouvez retrouver la Pizza d'Élo sur le parking de l'école. Vous serez accueilli par Elodie Duhayer qui réalise ainsi son rêve d'enfance de travailler dans la restauration. Après avoir exercé plusieurs métiers différents, Elodie a décidé de se lancer dans l'aventure de la création d'entreprise. Elle s'est entraînée pendant 5 mois, prenant sa famille et ses amis comme « goûteurs » avant de sauter le pas. Vous trouverez à la carte de son foodtruck toutes les pizzas traditionnelles : calzone, reine, margherita, et aussi une recette de sa création, la Pizza Élo (crème fraîche, jambon, champignon, chèvre et mozzarella).

Elodie est présente tous les vendredis soir. Vous pouvez commander vos pizzas à base de pâte maison et de produits frais à partir de 18h. Le paiement par carte bancaire est accepté et même privilégié.



SOURIS A LA VIE



On l'avait annoncé, un anniversaire, ça se fête !

Le 10^{ème} Duathlon a été ensoleillé et exceptionnel. Le matin, nous avons eu la participation inattendue d'un professionnel du cyclisme de l'équipe Fortuneo, Jérémy Maison, venu en famille se faire plaisir et participer pour une bonne cause à notre Duathlon. A 14h, le vélo gagné lors d'une tombola par un participant du duathlon du sourire a donné un peu de piment à cette épreuve. L'après-midi, l'ambiance était là avec des baptêmes en voitures prestigieuses, des démonstrations à la salle polyvalente de sports artistiques avec la Capoeira et le Dans'Club Auxerrois, des ateliers pour les enfants avec les Cosplayers et les Cos'ID. Et enfin, un ring de boxe était installé juste devant la salle où chacun pouvait venir se défouler.

Une nouveauté cette année, il était possible de pratiquer seulement la course à pied de 7 km. Même si cette formule a séduit peu de participants, les compétiteurs contents en redemandent, surtout quand on ne trouve pas de partenaire pour le vélo.

Cette année, 24 enfants et 150 adultes étaient présents sur la ligne de départ, un peu moins que l'année dernière, mais tout le monde s'est fait plaisir. Certains ont même profité du soleil autour d'un pique-nique dans l'herbe.

Si les démonstrations à l'intérieur de la salle ont comblé le public patrinien, il y avait la queue aux tickets pour les balades en voitures. Que de bruit ! Mais on était venu pour ça, que de belles machines, quel plaisir de réaliser son rêve de monter dans une Lamborghini.

Je ne manquerai pas de remercier la commune pour son soutien et nos bénévoles toujours là. Sans cette équipe rien ne se ferait, sans oublier nos partenaires et notre staff médical.



Nous n'avons pu, avec grand regret, assurer la soirée cabaret prévue le 3 novembre. Isaac était indisponible et aucune date commune avec la Bande à Boris Vian n'a pu être trouvée. Nous allons nous retrouver lors d'un goûter le 22 décembre pour remettre un chèque de 3000 € à Isaac (gain de la journée Bien-être ajouté à celui du Duathlon).

La chorale Gospel ForEver a donné 2 représentations le 25 novembre également au profit d'Isaac.

Une fois encore les 7 et 8 décembre, l'équipe de Souris à la vie ainsi que celle de la commune et des autres associations du village se sont mobilisées pour un concert et des activités sportives le samedi.

La somme récoltée a été reversée à l'Association Française contre les Myopathies (AFM). Les Patriniciens répondent toujours présents au rendez-vous des bonnes causes.

L'année 2018 étant bientôt terminée, c'est à notre assemblée générale que nous vous donnons rendez-vous, en janvier ou février. Suivra notre célèbre marche nocturne, dont la date n'est pas encore définie.

N'hésitez pas à venir nous rejoindre ou à regarder les nouvelles sur notre site sourisalavie89.fr. Nous courons, nous marchons aussi (Ekiden, les Foulées roses, Corrida d'Auxerre...)

P.A.D (PERRIGNY ANIMATION DETENTE)

La brocante du dimanche 9 septembre 2018

Notre manifestation a connu un vif succès, 274 exposants étaient présents sur le site.

La météo très favorable, soleil, ciel bleu a contribué à une bonne fréquentation.

Beaucoup se sont rassasiés avec frites, saucisses, merguez, andouillettes et crêpes, sans oublier les diverses boissons proposées et la bière pression qui a été très appréciée.

La présidente du PAD Lucie Rigolet et toute son équipe remercient vivement Monsieur le Maire de Perrigny ainsi que les conseillers et employés municipaux qui ont contribué par leur aide efficace à la réussite de cette journée très appréciée des Patriniciens et des communes avoisinantes.

La Section Gym a repris ses cours :

Le lundi soir de 18h à 19h

Le Vendredi soir de 18h à 19h.

La chorale « Au Temps de l'Escale »

Reprise des répétitions tous les lundis de 18h à 20h, salle des associations à Perrigny. Nous sommes actuellement 25, le groupe peut encore s'étoffer de quelques voix. Nous vous attendons !

Après 2 ans de travail, la Chorale est en mesure de finaliser son nouveau spectacle « Brassens et les Trois Dames Brunes » : Edith Piaf, Juliette Gréco et Barbara, qui furent des amies proches de Georges Brassens, lui donnent la réplique en chanson bien sûr. Nous aurons le plaisir de présenter ce spectacle à Perrigny le 30 mars 2019 prochain.



Nous nous sommes produits à Fleury la Vallée le 3 novembre avec « Mesdemoiselles Age Tendre », véritable eau de jouvence !

Nous étions présents pour les commémorations du Centenaire de l'armistice les 8, 9 et 10 novembre à la Société des Sciences de l'Yonne à Auxerre pour illustrer musicalement les « Lectures des Lettres des Temps Fous » de Marie Noël et le 11 novembre à Perrigny pour les célébrations officielles et pour interpréter « La Marseillaise ». Nous donnerons notre désormais traditionnel concert de Noël le 21 décembre à 18h30 à l'église, suivi d'un vin chaud.

Par la suite, nous travaillerons notre futur spectacle « Les Michel », réplique aux « Mesdemoiselles Age Tendre » : Delpech, Sardou, Polnareff, Berger, Jonasz, Fugain... pas besoin d'en dire plus pour susciter l'envie d'y assister.

Ensuite nous nous attèlerons à un grand projet... mais chut ! Tout viendra à son heure.

LES CHASSEURS

Pas de leçon, mais juste du préventif.

La maladie de Lyme est bien connue des chasseurs qui sauront se protéger des piqûres de tique, même si la « Déesse de la chasse » veille sur eux. En effet, une piqûre infectieuse peut entraîner de graves conséquences aussi bien chez l'homme que chez l'animal.

Chez l'homme, cette zoonose non contagieuse peut toucher les systèmes de la peau et les articulations, voire même le système nerveux. Dans la réalité, il ne faut pas surestimer le risque puisque 5 à 10% des tiques sont porteuses du germe et le danger qu'elles transmettent cette bactérie se situerait entre 3 et 15%. Il faut savoir qu'une tique enlevée avant 24h, voire même 48h, de présence sur notre corps ne présente aucun aléa alarmant de contamination. Chose très importante, la tique devra être retirée avec un tire-tique. Il ne faut surtout pas utiliser certaines méthodes populaires (savon, alcool, huile...) risquant de faire régurgiter la tique. Malheureusement, le risque zéro n'existe pas, mais il n'y a que 1% de malchance de développer cette maladie après piqûre. C'est la bonne occasion de rappeler que les traitements de la maladie de Lyme sont bien codifiés de nos jours. Les populations les plus atteintes restent les enfants jouant dans les parcs et jardins. Ne sont pas épargnés les marcheurs (jeunes et moins jeunes) dans les randonnées à la campagne. Les meilleures garanties seront le port de vêtements serrés aux poignets et aux chevilles pour les zones à risque et ne pas négliger de faire une vérification corporelle minutieuse après une sortie, sans oublier votre animal, le cas échéant.

Le Président.

Pour info : les jours de chasse sont les dimanches et jours fériés durant la période d'ouverture.

PERRIGNY ET LES ANNÉES 60-70

L'association Perrigny et les Années 60/70 vous invite comme chaque année à la soirée dansante qui se tiendra à la salle polyvalente de Perrigny le 26 janvier 2019, animée par le Groupe « Années 60 et + » à partir de 21 heures au tarif unique de 10 €. Cette soirée se déroulera sur le thème Années 60/70 et afin de l'agrémenter nous vous proposons, si vous le souhaitez, de porter un vêtement et/ou un accessoire de cette période.

Deux prix seront attribués : un pour l'originalité de la tenue et l'autre pour le petit grain de fantaisie apporté.

Venez nous rejoindre toujours aussi nombreux.

L'Assemblée générale de l'association a eu lieu le 6 décembre 2018 dans la salle des associations et a permis de constituer un nouveau bureau, suite à la démission de l'ancien président. Elle s'est terminée par le pot de l'amitié.

Retenez également la date du 31 mars 2019 en après-midi où un goûter surprise avec animation vous attend.

YOGA PERRIGNY

Les cours de yoga ont repris depuis mi-septembre et nous vous invitons à venir découvrir notre pratique. Pour cela 2 séances vous sont offertes. Il suffit de vous rendre à la salle multisports le lundi de 20h30 à 22h ou le mercredi de 10h à 11h30. Nous vous accueillerons avec joie.

Pour d'autres informations, vous pouvez nous contacter par téléphone au 03.86.51.60.65 ou 03.86.46.87.92.

LES MINIPOUSS

Cette année encore, nous nous rassemblons régulièrement pendant les vacances scolaires afin de sortir avec les enfants comme nous l'avons fait cet automne dans les bois.

Au programme aussi : la pyramide du loup (ils ont adoré !), le muséum d'Auxerre pour un atelier ainsi que l'exposition sur «la fabuleuse histoire de l'homme de Neandertal».

Tout au long de l'année, nous nous retrouvons les jeudis pour nos séances de motricité dans la salle multisports mise à disposition par la Municipalité.

Depuis la rentrée, les enfants scolarisés n'ayant plus d'école le mercredi matin, nous avons privilégié ce jour pour nos ateliers créatifs (dans la salle des associations).

Les assistantes maternelles ou familiales désirant nous rejoindre sont les bienvenues.

Nous serons tous ravis de vous retrouver pour notre **loto le samedi 16 mars 2019 à 19h30** dans la salle polyvalente de Perrigny.

Cette année les plus grands s'activent à la vente de chocolats pour les fêtes de fin d'année.

Les bénévoles contribueront au bon fonctionnement de notre association et notamment à notre sortie de fin d'année.

Les enfants gardent de merveilleux souvenirs de notre voyage à La Mer de Sable en juin 2018.

Un grand merci à tous ceux qui nous accompagnent régulièrement.

Les enfants et toute l'équipe des Minipouss vous souhaitent un joyeux Noël ainsi qu'une bonne et heureuse année 2019.

F. Delessart pour les Minipouss



PAROISSE SAINTE-REINE AUXERRE VAL DE BAULCHE -EGLISE DE PERRIGNY-

L'Eglise de Perrigny recherche un ou des animateurs de chants et un ou des musiciens pour animer une messe, un dimanche par mois. Un service ouvert à tous ceux qui ont le désir d'entraîner l'assemblée par la musique et par la voix...

Pour proposer ses services, prendre contact avec le secrétariat de la paroisse par mail : secretariat.pstereineavdb@gmail.com ou par téléphone : Jacqueline Chahory 06 87 01 80 56.
Site de la paroisse : paroisse.sainte-reine.Auxerre

VIVRE ENSEMBLE



Notre association continue ses activités et en plus nous avons le plaisir d'accueillir de nouveaux adhérents.

Notre programme reste inchangé :

- Le lundi à 14h30, rendez-vous sur le parking de la salle polyvalente d'un petit groupe de 10 à 15 marcheurs.
- Le mardi à 10h30 à la salle multisports, la gym nous remet en forme pour une semaine sans courbatures. Nous sommes environ 25 et ensemble nous évoluons en souplesse et toujours avec le sourire.
- Le mercredi à 14h30, les aiguilles sont en fête avec le tricot, le crochet, la couture etc...
- Un jeudi tous les 15 jours à 14h30, moment de détente avec des jeux de société ou simple rencontre autour d'un goûter, c'est très sympa et ouvert à tous. Depuis septembre, le nombre de joueurs de belote a augmenté. Amateurs de jeux de cartes, on vous attend !...

PERRIGNY FOOTBALL CLUB

Le début de saison perturbé par la sécheresse, qui a rendu le terrain de la Barcelle impraticable, nous a conduit à inverser nos matchs à domicile. Les employés municipaux ont récemment remis en état le terrain par l'ajout de sable pour combler les fissures.

Nos prestations nous permettent jusqu'à maintenant d'être à la 9^{ème} place sur 12 au classement. L'objectif du maintien est donc réalisable, d'autant que nous jouerons quasiment tous nos matchs retour à Perrigny !

L'équipe cette année est composée de 23 joueurs, dont 8 recrues, ce qui permet d'être tous les dimanches en nombre suffisant : 11 titulaires et 3 remplaçants à notre niveau.

Nous avons été éliminés rapidement des coupes de l'Yonne et Prével, ce fut une déception car nous avons

Le voyage en Alsace

Ce fut une réussite. Nous avons goûté à la mirabelle à Rozelieures et visité une cave à Cleebourg, puis nous sommes allés au déjeuner-spectacle du Royal Palace à Kirrwiller. Ce fut là une journée de pur bonheur par la qualité du spectacle féérique et grandiose. Nous terminons notre séjour par la visite de Strasbourg, sa cathédrale, la Petite France et une restauration typiquement alsacienne.

D'autres projets de sorties et de voyages sont en cours de préparation pour 2019.

Repas de Noël

Le dimanche 16 décembre 2018 à 12h à la salle polyvalente de Perrigny.

Venez nombreux à ce repas dansant fêter ensemble cette fin d'année 2018. Chaque convive recevra un souvenir confectionné par nos doigts agiles du mercredi.

L'Assemblée Générale

Le samedi 19 janvier 2019 à 14h30 à la salle polyvalente de Perrigny.

Réservez cette date car c'est une réunion importante ouverte à tous, adhérents ou non. C'est le moyen de mieux connaître notre association, d'avoir un regard sur nos activités passées et à venir. C'est aussi un moyen d'exprimer vos souhaits car nous voulons que l'association soit la vôtre et que vous trouviez du plaisir à venir partager ensemble de bons moments.

Vivre ensemble vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et à bientôt pour 2019.



l'effectif pour disputer championnat et coupe.

La trêve hivernale approche, nous souhaitons à tous les Patriniaciens de bonnes fêtes de fin d'année et leur donnons rendez-vous pour le prochain match du FC Perrigny le dimanche 27 janvier 2019 à 14h30 contre Fleury-la-Vallée.

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES (APEEP)



L'APEEP, l'association des parents d'élèves, organise chaque année des manifestations comme le loto ou la kermesse, afin de financer les projets et sorties des élèves des écoles de Perrigny.

Elle invite les parents qui souhaitent donner leur avis et faire des propositions pour les prochains événements, à venir participer aux réunions.

Cette année, malgré le violent orage qui s'est abattu juste avant le début des festivités, la kermesse a été une réussite, avec son spectacle de magie qui a ravi petits et grands, et sa super tombola.

La prochaine kermesse aura lieu le samedi 15 juin 2019, elle est ouverte à tous.

Un nouveau bureau est élu pour cette année :

Présidente : Julie Camus
Trésorière : Marion Lécolle
Secrétaire : Nathalie Seris

Vice-secrétaire : Emmanuelle Faidutti

Les membres de l'association souhaitent aux enfants, enseignants, parents et habitants de Perrigny de très belles fêtes de fin d'année.

RENTREE DES CLASSES

Lundi 3 septembre, les élèves et les enseignants ont effectué leur rentrée des classes.

Durant les 4 dernières années scolaires, les rythmes scolaires avaient été révisés, avec des cours le mercredi matin et une réduction du nombre d'heures les autres jours de la semaine.

Conformément aux souhaits des enseignants et de la majorité des parents, les horaires de classe ont été modifiés, pour revenir à ceux d'avant 2014 :

8h30 – 11h45 et 13h45 – 16h30, les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Dans ces conditions, les activités périscolaires (NAP) proposées précédemment de 16 à 17h n'étaient plus envisageables, et ont été supprimées.

Le bilan des NAP reste réellement positif. Le fonds d'amorçage (aide de l'Etat) de 50 € par enfant et par an a permis de proposer des activités de qualité en faisant appel à des intervenants diplômés, sans faire supporter une charge financière supplémentaire à la commune.

Bien que « la page des NAP » soit tournée, le personnel municipal des écoles propose diverses activités manuelles aux enfants durant les temps de garderie.

De plus, Mme Martine Jeannin, habitante de Perrigny et bénévole depuis plusieurs années, accompagne les enfants qui le désirent dans des séances de lecture d'histoires. Nous la remercions vivement pour sa présence régulière, toujours très appréciée des enfants.

Point sur les effectifs 2018/2019 :

- Ecole élémentaire :

Mme Sandrine Boirel, directrice de l'école élémentaire, a accueilli 68 enfants début septembre.

Ils sont répartis sur 3 classes, encadrés par :

- Pascal Paquin (12 CP et 8 CE1),
- Hervé Rouger (10 CE1 et 14 CE2),
- Sandrine Boirel (13 CM1 et 11 CM2).

- Ecole maternelle :

Mme Fabienne Cothenet, nouvelle directrice de l'école maternelle, a accueilli 47 enfants.

Ils sont répartis en 2 classes, encadrés par :

- Anne Jacob (8 Moyenne Section et 15 Grande Section).
- Fabienne Cothenet (10 Petite Section et 14 Moyenne Section).

Les effectifs des écoles restent quasiment stables (115 enfants accueillis cette année, 118 à la rentrée 2017).

L'ensemble du Conseil Municipal souhaite la bienvenue à Mme Cothenet.



REMISE DE CADEAUX AUX ÉLÈVES DE CM2

Le mois de juin dernier a sonné la fin de l'année scolaire, mais également le départ des élèves de CM2 pour des études secondaires au collège.

C'est pour marquer la fin de ce cycle que la mairie de Perrigny a accueilli ces derniers, pour la 4ème année consécutive, afin de les féliciter et de leur remettre un cadeau. Cette année, le sac de sport a laissé la place au ballon de basket et à la gourde. Les futurs collégiens ont été visiblement ravis.

L'après-midi avait débuté par la visite de la mairie, de la salle des mariages, sans oublier le bureau du Maire.

Elle s'est terminée par un « conseil municipal des enfants » durant lequel de nombreuses questions ont été posées à Monsieur le Maire : « Pourquoi avez-vous souhaité devenir maire ? En quoi consiste votre travail ? Qu'est-ce qui vous plaît le plus dans cette fonction ? Est-ce que cela prend beaucoup de temps ? ... »

Après ce conseil très instructif et studieux, un goûter a été offert.

Nous souhaitons à tous ces élèves de longues et brillantes études, et à plus long terme, la chance de pouvoir exercer le métier qu'ils souhaitent.

VIE DU CONSEIL

Les comptes-rendus complets des séances du conseil municipal sont téléchargeables sur le site de la commune : www.perrigny.fr (rubrique « vie du conseil »)

EXTRAITS DU 2 OCTOBRE 2018

Le conseil municipal, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, adressée le 27 septembre 2018, s'est réuni en séance ordinaire le mardi 2 octobre 2018 à 20 h 30, salle annexe de la mairie, sous la présidence de Monsieur CHANUT Emmanuel, Maire.

Étaient présents : E. CHANUT, V. GIABBANI, M.C. BARON, S. VIGNOL, D. CUMONT, S. PREAU, M. TOUSSAINT, E. CHAPILLON, M.H. MOUTURAT, P. MADELENAT, M.LUTGEN, F. RAGOBERT, C. CAGNAT, R. LECOLLE.

Secrétaire de séance : E. CHAPILLON.

ORDRE DU JOUR

- Avis calendrier d'ouverture des dimanches pour les magasins de la zone d'activités.
- Vote du taux de la taxe d'aménagement.
- Convention avec le SDIS.
- Rapport CLECT de juillet 2018.
- Avis sur le projet de délibération pour le schéma de mutualisation de la Communauté de l'Auxerrois.
- Décisions du Maire.
- Affaires diverses.
- Questions diverses.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté, sans observation, à l'unanimité.

Monsieur CHANUT propose aux membres du conseil municipal, qui l'approuvent, de modifier l'ordre du jour comme suit :

Retirer : Convention avec le SDIS.

CM-2018/43 - OUVERTURE DES COMMERCES DE DÉTAIL LE DIMANCHE

Monsieur le Maire rappelle au conseil que dans le cadre de l'ouverture des commerces le dimanche, la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 (dite loi Macron) a modifié la réglementation relative à la dérogation accordée par le maire au repos dominical prévue par le Code du Travail.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, le nombre de ces dimanches est porté à 12 au maximum par an (art. L.3132-26 du code du travail), contre 5 auparavant.

Dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du conseil municipal. Les décisions autorisant à déroger à la règle du repos dominical, ne peuvent l'être qu'à l'égard d'une catégorie d'établissement exerçant la même

activité commerciale, sans pouvoir être limitées à un seul établissement.

La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre pour l'année suivante (art. L.3132-26). Pour une application en 2019, la liste devra donc être arrêtée avant le 31 décembre 2018.

L'arrêté du maire est pris après avis des organisations d'employeurs et de salariés intéressés (art. R.3132-21).

Lorsque le nombre de ces dimanches excède 5 par an, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'EPCI à fiscalité propre dont la commune est membre. A défaut de délibération dans un délai de 2 mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 11 voix POUR, 2 ABSTENTIONS et 1 voix CONTRE :

EMET un avis favorable sur le calendrier proposé, **CHARGE** Monsieur le Maire d'établir les actes administratifs en conséquence avant le 31 décembre 2018.

CM-2018/44 - URBANISME – TAXE D'AMÉNAGEMENT

Monsieur le Maire rappelle les principes de la taxe d'aménagement qui est instituée de plein droit dans les communes dotées d'un Plan Local d'Urbanisme et dans les communautés urbaines. Les collectivités doivent en fixer le taux par délibération.

Le conseil municipal, vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants :

DECIDE d'instituer sur l'ensemble du territoire communal la taxe d'aménagement au taux de 5 %.

La présente délibération est valable pour une durée de 3 ans, reconductible d'année en année. Les taux et exonérations éventuelles pourront être modifiés tous les ans.

CM-2018/45 - C.L.E.C.T. – APPROBATION DU RAPPORT DU 4 JUILLET 2018

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées s'est réunie le 4 juillet 2018.

La CLECT a pour mission d'examiner les modifications des charges et produits transférés. Cette évaluation doit permettre de réajuster le calcul de l'attribution de compensation versée par l'EPCI à ses communes membres. La CLECT du 4 juillet 2018 a eu pour objet la fixation des charges transférées dans le cadre du transfert des zones d'activités à la Communauté de l'Auxerrois. Le rapport qui a été élaboré à la suite de cette réunion doit être approuvé par les communes membres à la majorité qualifiée.

Le conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le rapport de la CLECT adopté par ses membres lors de la réunion du 4 juillet 2018.

CM-2018/46 - PROJET DE SCHÉMA DE MUTUALISATION RÉACTUALISÉ 2019-2020 DE LA COMMUNAUTÉ DE L'AUXERROIS

Vu l'article L5211-39-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le schéma de mutualisation de la Communauté de l'Auxerrois 2015-2020 adopté par délibération n°2015-111 du conseil communautaire du 13 octobre 2015,

Vu le courrier adressé aux communes membres de la Communauté de l'Auxerrois le 11 septembre 2018, les invitant à soumettre le projet de Schéma de mutualisation réactualisé 2019-2020 à leurs conseils municipaux, pour avis, dans les trois mois à compter de la réception du courrier,

Il est exposé ce qui suit :

La Communauté de l'Auxerrois souhaite mettre en adéquation les projets du territoire envisagés chaque année depuis 2015, et les capacités de modernisation des services avec les besoins des communes, des populations et des activités économiques.

Pour cela, elle s'inscrit dans une démarche de révision du schéma de mutualisation adopté en 2015, en saisissant l'opportunité de dessiner les nouveaux axes de la mutualisation interne et externe pour les années à venir.

Les enjeux identifiés sont les suivants :

Cohérence territoriale et alignement stratégique.

Mettre l'usager au cœur de l'action publique.

Moderniser le service public.

Efficacité et efficacité du service public.

Pour parvenir à ces objectifs, la Communauté de l'Auxerrois souhaite s'engager dans un processus de mutualisation des services entre l'agglomération et la Ville d'Auxerre par la création de services communs, et dans une mutualisation à la carte pour les autres communes membres, en fonction de leurs besoins.

L'impact prévisionnel de la mutualisation sur les effectifs de la Communauté de l'Auxerrois et ses communes membres, ainsi que sur leurs dépenses de fonctionnement sera communiqué lorsque celui-ci sera connu.

La commune a la possibilité de formuler, dans les trois mois à compter de la réception de la lettre proposant le projet, des propositions et remarques, qui seront étudiées par les services de l'agglomération afin de proposer l'adoption au conseil communautaire du 20 décembre prochain d'un projet définitif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **EMET UN AVIS DEFAVORABLE** au projet de schéma de mutualisation 2019-2020 de la Communauté de l'Auxerrois tel que présenté ci-dessus,

FORMULE LES PROPOSITIONS suivantes :

Notre conseil municipal n'est nullement opposé à l'examen sérieux et argumenté d'un schéma de mutualisation.

Cette étude, produite par un cabinet extérieur ou en interne sera réalisée avec la participation de toutes les communes qui le souhaitent et comportera à minima les étapes suivantes :

La réalisation d'un diagnostic avec l'inventaire des pratiques intercommunales et l'identification des besoins. La construction d'un plan d'action sur le mandat qui s'assurera de la faisabilité du projet, adaptera les ambitions au contexte local, réalisera les départs politiques et anticipera les freins matériels et humains.

La rédaction d'un rapport qui précisera notamment toutes les conséquences pour le personnel (garanties statutaires, régime indemnitaire, lieu de travail, nouveaux horaires, congés, suppressions de postes...) ainsi que les incidences sur les dépenses de fonctionnement (volume des emplois communaux et intercommunaux, dépenses de fonctionnement avant et après mutualisation, dépenses locatives et/ou d'investissement, dépenses de logistique...). Suite au projet de mutualisation, le nouvel organigramme des services devra tenir compte avant tout des compétences et capacités de chacun et respecter au niveau des emplois de direction, un équilibre entre les principales entités.

Enfin, tout au long de cette démarche, il est évident que la plus large concertation possible devra être recherchée tant auprès du personnel que des élus.

CM-2018/47 - DECISIONS DU MAIRE

Le conseil municipal prend acte des décisions du Maire prises en vertu de la délégation que lui a donnée le conseil municipal, en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour assurer diverses tâches de gestion courante :

N° 2018/06 du 12/06/2018 : Convention de prestation service balayage avec la Communauté de l'Auxerrois.

N° 2018/07 du 02/07/2018 : Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la maison des associations pour un montant de 20 160 € HT.

N° 2018/08 du 05/07/2018 : Renonciation à exercer le droit de préemption urbain sur la vente d'un pavillon situé rue des Ecoles au prix de 263 000 €.

N° 2018/09 du 05/07/2018 : Renonciation à exercer le droit de préemption urbain sur la vente d'un pavillon situé rue des Genêts au prix de 126 000 €.

N° 2018/10 du 05/07/2018 : Renonciation à exercer le droit de préemption urbain sur la vente d'un appartement situé rue de la Forge au prix de 70 000 €.

VIE DE LA COMMUNE

AGENDA DES MANIFESTATIONS

DÉCEMBRE :

Le 1 : Concours de belote (*Les chasseurs*)
 Le 8 : Téléthon (*Souris à la vie*)
 Le 16 : Repas de fin d'année (*club Vivre Ensemble*)
 Le 31 : Réveillon (*comité des fêtes*)

JANVIER :

Le 5 : Voeux du Maire
 Le 19 : Assemblée générale du club Vivre Ensemble
 Le 20 : Repas du club Vivre Ensemble
 Le 26 : Soirée dansante (*Perrigny et les années 60-70*)

MARS :

Le 9 : Soirée "Souris à la vie"
 Le 16 : Loto (*Les Minipouss*)
 Le 24 : Repas du club Vivre Ensemble
 Le 30 : Concert Chorale du PAD

ETAT CIVIL

BIENVENUE À :

ALLAOUI Hannae, le 11/08/2018
 BARILLET Lison, le 18/09/2018
 HOERTER Isaïa, le 27/09/2018
 STEPHAN Logan, le 08/10/2018



ILS SE SONT UNIS :

BERRING Hicham
 et GALIER-ORRIERE Emilie, le 09/06/2018



ILS NOUS ONT QUITTÉS :

LAMY Monique née FELDER, le 26/04/2018
 DUMONT Jacqueline, le 03/05/2018
 FLOERS Robert, le 27/06/2018
 MAUBERRET-HEURARD Jeanne, le 20/07/2018
 PIERRE Odette née FAUVERNIER, le 16/10/2018
 MONIOD Philippe, le 19/10/2018
 BONNET Lucien, le 30/10/2018

CLIN D'OEIL



Une mise en scène originale pour Halloween (rue des Tilleuls)

INFOS PRATIQUES

HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRÉTARIAT :

FERMÉ LE MATIN ET LE SAMEDI

OUVERT : les lundis, mercredis et vendredis de 14h à 18h.
 Les mardis et jeudis, accueil téléphonique uniquement.
 Tél. : 03.86.46.64.17 - Email : mairiedeperrigny@wanadoo.fr
 Site internet : www.perrigny.fr

HORAIRES DÉCHÈTERIES

Été du 1 ^{er} avril au 31 octobre						
	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
Auxerre	9h30-12h 14h30-18h	9h30-12h 14h30-18h	9h30-12h 14h30-18h	9h30-12h 14h30-18h	9h30-12h 14h30-18h	9h-12h30 13h30-19h
Augy	9h30-12h 14h30-18h	Fermé	9h30-12h 14h30-18h	Fermé	9h30-12h 14h30-18h	9h-12h30 13h30-18h
Branches	Fermé	9h30-12h 14h30-18h	Fermé	9h30-12h 14h30-18h	Fermé	9h-12h30 13h30-18h
Gy-L'évêque	Fermé	Fermé	14h30-18h	Fermé	Fermé	9h30-12h 14h30-18h
Monéteau	9h30-12h 14h30-18h	Fermé	9h30-12h 14h30-18h	9h30-12h 14h30-18h	9h30-12h 14h30-18h	9h-12h30 13h30-19h
Venoy	Fermé	9h30-12h 14h30-18h	Fermé	9h30-12h 14h30-18h	Fermé	9h-12h30 13h30-18h
Hiver du 1 ^{er} novembre au 31 mars						
	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
Auxerre	10h-12h 14h-17h	10h-12h 14h-17h	10h-12h 14h-17h	10h-12h 14h-17h	10h-12h 14h-17h	10h-12h 14h-17h
Augy	10h-12h 14h-17h	Fermé	10h-12h 14h-17h	Fermé	10h-12h 14h-17h	10h-12h 14h-17h
Branches	Fermé	10h-12h 14h-17h	Fermé	10h-12h 14h-17h	Fermé	10h-12h 14h-17h
Gy-L'évêque	Fermé	Fermé	14h-17h	Fermé	Fermé	10h-12h 14h-17h
Monéteau	10h-12h 14h-17h	Fermé	10h-12h 14h-17h	10h-12h 14h-17h	10h-12h 14h-17h	10h-12h 14h-17h
Venoy	Fermé	10h-12h 14h-17h	Fermé	10h-12h 14h-17h	Fermé	10h-12h 14h-17h

Déchets acceptés : bois trié, bouteilles de gaz, cartons, cartouches 'encre, déblais/gravats, déchets verts, écrans, encombrants, extincteurs, gros électroménager, huiles de friture, huiles de vidange, lampes, métaux, palettes, petits appareils ménagers, piles et accumulateurs, pneumatiques, radiographies.

Déchets refusés : amiante, médicaments, ordures ménagères, déchets explosifs ou radioactifs, cadavres d'animaux.

Pour toute information **N° Vert 0 800 89 2000**

BALAYAGE DES RUES

La balayeuse de la Communauté de l'Auxerrois passe chaque mois les 2^{èmes} mardi (Perrigny Bourg) et mercredi (Les Bréandes).

Vous êtes donc priés de ne pas stationner vos véhicules sur la chaussée.

Ramassage des ordures ménagères et du tri sélectif

Les ordures ménagères sont collectées **tous les mercredis matins** et le tri sélectif **le mardi matin une semaine sur 2** (dans les 2 cas, les conteneurs doivent être sortis la veille au soir si possible).

En cas de jours fériés qui peuvent perturber le ramassage, il faut alors se référer au calendrier de la communauté d'agglomération consultable et imprimable sur internet (www.perrigny.fr ou <http://www.communaute-auxerrois.com>).

Ramassage des encombrants

Le ramassage est effectué à la demande par les services de la communauté de l'Auxerrois et doit obligatoirement faire l'objet d'une prise de rendez-vous au numéro de téléphone suivant **0 800 89 2000 (appel gratuit)**.

AUTOCOLLANT STOP PUB

Nous tenons à votre disposition en Mairie un autocollant stop pub, destiné à être apposé sur votre boîte aux lettres. Pour information la publicité que nous recevons représente en moyenne 35 kg de papier par an et par foyer. Sachez que s'il dit non aux publicités diverses, il dit en revanche oui aux informations des collectivités (Perrigny Info, Intercom, Auxerre Magazine...)

A.D.M.R. : Secrétariat - 8 chemin des Coulemines PERRIGNY - 03.86.46.61.80 - mdsperrigny@admrperrigny.fede89.admr.org • **ASSOCIATION TENNIS PERRIGNY** : Mme GUITTONNEAU Virginie - 20 rue du Bas de Bréandes PERRIGNY - atpperrigny@gmail.com • **CHASSE** : M. MOREL Patrick - 19 rue de la Coulemine PERRIGNY - 03.86.46.10.90 • **CLUB VIVRE ENSEMBLE** : Mme CRETIN Catherine - 22 rue des Vendanges PERRIGNY - 03.86.46.65.26 • **COMITE DES FETES** : Mme SACCHELLI Lucette - 5 rue des Acacias PERRIGNY - 03.86.46.76.64 • **GOSPEL FOR EVER** : Secrétaire, M. TARIS Franck - 15 rue des Forterres PERRIGNY - gospelforever89@gmail.com • **LES BREANDES (foot à 7)** : M. CITRAS Benjamin - 10 rue des Vignes PERRIGNY - 06.67.48.10.74 - lesbreandes@gmail.com • **LES MINIPOUSS** : Mme DELESSART Francine - 7 rue de la Taille PERRIGNY - 03.86.46.49.27 • **PARENTS D'ELEVÉS** : Mme CAMUS Julie - 6 rue de la Cour PERRIGNY - apeep89@free.fr • **PERRIGNY ET LES ANNEES 60-70** : Mme DUROT Sylvie, *Présidente par intérim* - 07.80.35.95.38 • **PERRIGNY ANIMATION DÉTENTE (P.A.D.)** : Mme RIGOLET Lucie - 56 rue de Chazelles LINDRY - 06.09.85.44.98 - association.pad@gmail.com - **Tel vide grenier** - 06.95.37.44.93 - **Infos Gym** - Cécile TREMBLAY - 03.86.72.07.75 - 06.78.15.60.62 - **Chorale** : Jean-Guy BEGUE - 03.86.52.32.15 • **POMPIERS** : M. HOUDRE Didier - 5 rue des Sarments PERRIGNY - 03.86.46.72.65 • **SOURIS A LA VIE** : Mme MIGEVAULT Françoise - 27 Grande rue PERRIGNY - 03.86.46.85.12 - sourisalavie89@live.fr • **PERRIGNY CYCLISME** : M. MOCQUERY Christian - 4 Allée des Prés PERRIGNY - 03.86.46.59.80 • **PERRIGNY FOOTBALL CLUB** : M. SCHIED Cédric - 33 rue du Pavillon APPOIGNY - 06.37.63.23.24 - appoigny-perrigny.us@lbfcc-foot.fr • **US PERRIGNY JUDO, GYM et TAI-CHI** : Mme BADAIRE Christine - 12 rue de Gouaix ST BRIS LE VINEUX - 06.16.89.25.96 • **YOGA** : Mme RODZEN Lydie - 4 rue St Exupéry AUXERRE - 03.86.46.10.72